

Image not found or type unknown



Délai de Fin d'instruction

Par **GALLIOT ANNE**, le **08/10/2017** à **09:49**

Bonjour,

Un avis de fin d'information a été rendu par le juge d'instruction le 16/08/2017.

La personne concernée est en détention provisoire. Si je lis le Code pénal, le procureur a 1 mois pour rendre ses réquisitions. A la date d'aujourd'hui, il ne l'a pas encore fait.

Peut-on solliciter la chambre de l'instruction par l'intermédiaire de l'avocat?

merci d'avance de votre réponse